



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

vg

P.V. PETI 21

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 05 avril 2017

#### Ordre du jour :

1. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
2. Suivi des pétitions en cours d'instruction
3. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Lex Delles, Mme Martine Hansen, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

#### 1. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

*Demande de pétition publique 791 - Support par l'Etat en matière de formation continue en tant que chauffeur professionnel pour le transport de personnes*

La Commission retient que la formulation du but et de l'intérêt général de la pétition n'est pas précise dans la mesure où le pétitionnaire confond les notions de formation et de formation continue pour les chauffeurs professionnels pour le transport de personnes. Par ailleurs, il ne ressort pas clairement quelles mesures de dédommagement sont proposées.

Le pétitionnaire est invité à reformuler son texte.

*Demande de pétition publique 792 - Non à la Turquie en CE*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 793 - Adapter le formulaire de la déclaration d'Impôts aux données apportées par le contribuable*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 794 - Taux d'imposition sur la deuxième et la troisième carte d'impôt pour les couples salariés et pensionnés avec ou sans enfants percevant de faibles revenus*

Alors que la présente pétition vise en fait une réduction d'impôts pour les personnes à faible revenu, le taux d'imposition forfaitaire sur la deuxième ou la troisième carte d'impôt est pratiquement sans importance, le montant des impôts à payer étant fonction de la rémunération totale en fin d'année.

La pétitionnaire est invitée à reformuler son texte.

*Demande de pétition publique 795 - Stadt Luxemburg Nord Umgehungsstraße A1 zur A6 bauen*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 796 - PKW Sicherheits- und Fahrerassistenz-Systeme Subventionen*

Le pétitionnaire est invité à procéder à quelques modifications d'ordre rédactionnel.

*Demande de pétition publique 797 - Caméra pour tous les policiers*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

\*\*\*

*Demande de pétition publique 765 - Détournement dans la transposition de la directive 2011/24/ UE à Luxembourg permettant une discrimination tarifaire pour les soins médicaux selon l'adhésion à la caisse de maladie*

Après quelques explications fournies par Monsieur le Président, la Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 767 – Lëtzebuergesch als Flichtsprooch an de Kliniken*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la demande de pétition publique qui avait été tenue en suspens en attendant la publication du plan d'action gouvernemental en faveur de la langue luxembourgeoise.

*Demande de pétition publique 769 - Les membres de la famille ne doivent pas restituer le rmg des parents ou d'un conjoint*

La Commission se prononce contre la recevabilité de la demande de pétition publique basée sur un raisonnement erroné en matière de restitution par les héritiers d'une partie du rmg de leurs parents. Le pétitionnaire se verra transmettre une explication fondée.

*Demande de pétition publique 770 - Fin aux abus des contrats de travail intérimaire*

Les redressements fournis par le pétitionnaire étant jugés insatisfaisants, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 773 - La langue luxembourgeoise obligatoire dans le secteur des services publics (docteurs, hôpitaux, pharmacies, bureaux administratifs)*

Le pétitionnaire est invité à soutenir la pétition 767 à contenu identique.

*Demande de pétition publique 775 - MANIFEST FÜR SICHERE UND GESUNDE DROGENPOLITIK IN LUXEMBURG UND EUROPA*

La demande de restructurer le texte de la pétition étant restée sans suite de la part du pétitionnaire, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 776 – Augmentation du budget de l'Etat pour les jeunes athlètes du Grand-Duché*

Le texte reformulé de la pétition trouve l'approbation de la Commission qui émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique.

*Demande de pétition publique 787 -Pour un référendum populaire au sujet de l'autorisation de ratification du Ceta*

La Commission avise favorablement le texte complété par le pétitionnaire.

\*\*\*

Par courriel du 6 mars 2017, une personne souhaite introduire une pétition ordinaire ayant comme objet l'instruction et le vote du projet de loi 6595 relative à la fondation patrimoniale. Monsieur le Président explique que le projet de loi 6595 est toujours inscrit au rôle des affaires, sans mention de mise en suspens. Par ailleurs, il renvoie à l'article 28 (6) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit : « La Conférence des Présidents a pour mission de décider des questions relatives à l'organisation des travaux de la Chambre, de proposer l'ordre du jour de la Chambre ..... Elle peut fixer l'heure à laquelle auront lieu les votes de la Chambre ».

Le pétitionnaire est invité à reformuler sa demande afin qu'il apparaisse clairement qu'il s'agit d'une pétition et non d'une demande de renseignement au sujet de l'avancement d'un dossier.

\*\*\*

En réponse à une série de courriels qualifiés de pétitions, la Commission invite l'expéditeur à limiter chaque pétition à un seul objet formulé en un langage neutre.

## 2. Suivi des pétitions en cours d'instruction

### Validation de signatures

*Demande de pétition publique 763 - No hanne Verréckele vun der Chrëschtvakanz vum Schouljoer 2017/18 - Recul de la période des vacances scolaires de Noël de l'année scolaire 2017/18*

Signatures valides : 106  
Doublons : 0

*Demande de pétition publique 766 - Entlaaschtung vun der Verkéiersinfrastruktur duerch Förderung vum Télétravail / Améliorer l'état du trafic routier par la promotion du télétravail*

Signatures valides : 65  
Doublons : 0

*Demande de pétition publique 768 - Légalisation du cannabis pour les maladies chroniques*

Signatures valides : 732  
Doublons : 13

*Demande de pétition publique 771 - Pour une reconnaissance du crime d'écocide (destruction d'un écosystème sur un territoire donné, capable de menacer la survie et le bien-être des générations présentes et futures) et tenter d'assurer aux êtres vivants un environnement sain.*

Signatures valides : 106  
Doublons : 4

*Demande de pétition publique 754 - Wahlmöglichkeit der Unterrichts- und Prüfungssprache im Sekundarunterricht (F,D)*

Signatures valides : 103  
Doublons : 1

*Demande de pétition publique 755 – Für die Aufhebung des Bankgeheimnisses*

Signatures valides : 15  
Doublons : 0

*Demande de pétition publique 756 - Petitioun fir d'Flexibiliséierung vun den Öffnungszäite bei den öffentleche Servicer*

Signatures valides : 32  
Doublons : 0

Les pétition publiques reprises ci-dessus n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures, les pétitionnaires sont invités à informer la Commission, dans le délai d'un mois, s'ils souhaitent poursuivre l'instruction de leurs pétitions

reclassées en pétitions ordinaires.

#### Clôtures de pétitions

*Pétition publique 741 - Verbot von Alkohol-Werbung in allen Formen und Bereichen in Europa*

*Pétition publique 744 - - Öffentlech Petitiounen sollen nëmme Bierger a Biergerinnen ënnerschreiwten an déposéieren dierfen,  
- déi am Registre des communes agedroe sinn,  
- déi Lëtzebuenger sinn an am Ausland wunnen oder déi Persounen, déi mat engem Lëtzebuenger bestued sinn an am Ausland wunnen,  
- déi op engem Konsulat oder enger Botschaft vu Lëtzebuerg registréiert sinn*

*Pétition publique 747 - Rassehunde*

*Pétition publique 749 - Adapter les amendes pour non-respect du code de la route au revenu (annuel) du contrevenant*

*Pétition publique 751 - Pour plus de moyens matériels pour les agents de sécurité privés*

*Pétition publique 752 - Péage sur les autoroutes (en première ligne pour les camions)*

Etant donné que les pétitionnaires ne se sont pas prononcés en faveur d'une poursuite de l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires, la Commission décide que l'instruction est à considérer comme étant close.

\*

*Pétition 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz*

La Conférence des Présidents ayant décidé de retirer du rôle le débat d'orientation sur la médicalisation des accouchements, la Commission décide de clôturer la pétition.

\*

*Pétition 704 - Interdiction des vols de nuit*

Au vu du courriel du pétitionnaire en réaction à la prise de position gouvernementale, la Commission décide de clôturer la pétition sous objet.

#### Prises de position

- d'un pétitionnaire

*Pétition 698 - Lëtzebuenger Sprooch als 1. Amtssprooch an Nationalsprooch gesetzlech fir all Awunner zu Lëtzebuerg festzeleeën*

En réponse à un courriel du pétitionnaire en réaction à la transmission du procès-verbal du débat public, du texte de la stratégie gouvernementale pour la promotion de la langue luxembourgeoise et de la motion adoptée en séance publique du 26 mars 2017, la Commission fait part de ce qui suit :

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2017 est effectivement rédigé en langue française. Il s'agit d'une synthèse des débats qui ne sont pas reproduits mot par mot. Cette procédure respecte les dispositions de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues stipulant que « En matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise. (...)»

Les débats peuvent être suivis dans leur langue originale sur le site public de la Chambre des Députés.

La Commission des Pétitions prend acte du fait que ni le procès-verbal de la réunion jointe, ni la stratégie gouvernementale pour la promotion de la langue luxembourgeoise ne donnent satisfaction au pétitionnaire.

Enfin, la Commission décide de poursuivre l'instruction de la pétition 698 et de transmettre l'échange de correspondance avec le pétitionnaire au Premier Ministre, aux fins qu'il appartiendra.

- du Gouvernement

*Pétition 653 - Ouverture d'une deuxième école internationale publique au centre du pays*

Lettre du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 3 mars 2017

*Pétition 628 - Système de notation dans le classique et le technique / prérequis pour poursuivre ses études*

Lettre du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 3 mars 2017

*Pétition 673 - Promouvoir l'utilisation en option des textes de référence et livres en format électronique dans les salles de classes des lycées*

Lettre du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 21 mars 2017

*Pétition 783 - Pour une application de régimes fiscaux visant à encourager l'achat d'un véhicule écologique à tout propriétaire d'un tel véhicule, sans exclusion en fonction de date d'achat ou durée/échéance de contrat de location longue durée*

Lettre du Ministre des Finances du 21 mars 2017

Les prises de positions gouvernementales reprises ci-dessus sont transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans les deux mois, l'instruction de ces pétitions sera à considérer comme étant close.

3. **Divers**

La Commission des Pétitions décide d'inviter à un échange de vues la nouvelle Médiateure, Madame Claudia Monti.

Monsieur le Président rappelle que le débat public au sujet de la pétition 728 - Gratis öffentlechen Transport OCH fir Studenten aura lieu le 4 mai 2017, à 09.00 heures.

Luxembourg, le 3 mai 2017

Le Secrétaire-administrateur,  
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,  
Marco Schank